

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2023

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six janvier deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE 2023  
– BUDGET  
PRINCIPAL ET  
BUDGET ANNEXE  
DES PARKINGS  
PUBLICS

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS (jusqu'au point 1), Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERGERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Lisa YAHIAOUI (à partir du point 1), Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Sonia ANGEL par Madeline DA SILVA, Johanna BERREBI par Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER par Simon BERNSTEIN, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Nancy AGUILERA TORRES par Richard LE PONTOIS.

ABSENTS : Frédérique SARRE, Vincent DURAND.

SECRETARE : Simon BERNSTEIN



**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2023****OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS****LE CONSEIL,**  
Sur proposition du Maire,**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2312-1,**ENTENDU** le rapport portant sur les orientations budgétaires du budget principal et du budget annexe des parkings publics de l'exercice 2023,**CONSIDERANT** que les composantes de l'assemblée municipale ont été en mesure d'exprimer opinions, observations et critiques,**CONSIDERANT** que le débat sur les orientations budgétaires est effectivement intervenu dans le respect des règles de fond et de forme qui président à l'information des habitants et à l'expression des élus,**CONSIDERANT** qu'il importe d'en donner acte au Maire et de valider la tenue du débat d'orientations budgétaires par la présente délibération,**CONSIDERANT** que le vote du Conseil municipal n'a pour effet ni de lier le Maire, ni de valider les orientations budgétaires exposées,**VU** le budget communal,  
**VU** l'avis de la commission compétente,  
**VU** le rapport du représentant légal,  
**VU** le rapport ci-annexé,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : CONSTATE** que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 du budget principal et du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas est intervenu sur la base du rapport annexé, conformément aux dispositions législatives qui le fondent et aux règles de fond et de forme qui président à sa tenue.**ARTICLE 2 : DONNE ACTE** au Maire de la tenue de ce débat.Pour copie conforme,  
Délibération votée par 33 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstentions

Le Maire des Lilas

  
  
Lionel BERNHAROUS

Le secrétaire de Séance

  
Simon BERNSTEINCertifiée exécutoire compte tenu :  
- de sa transmission en Préfecture  
- et de sa publication le 08 FEV. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20230201-D2-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).